

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

9529/82 (Presse 127)

793rd Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 20 and 21 September 1982

President: Mr Niels Anker KOFOED,
Minister for Agriculture
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and
Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Costas SIMITIS
Minister for Agriculture

France:

Mrs Edith CRESSON
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Brian LENIHAN
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giuseppe BARTOLOMEI
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Jean RIES
Director at the Ministry of
Agriculture, Viticulture,
Lakes, Rivers and Forests

Netherlands:

Mr Jan de KONING
Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER
Member

FIXING OF THE REMAINING OLIVE OIL PRICE ARRANGEMENTS FOR 1982/1983

Having previously fixed indicative prices and production aid for olive oil for the 1982/1983 marketing year, the Council also fixed the representative market price, the threshold price and the amount of consumption aid.

The main figures resulting from this decision are as follows:

- representative market price: 159.5 ECU/100 kg
- threshold price : 155.88 ECU/100 kg
- consumption aid : 76.67 ECU/100 kg

The ratio of the olive oil price to that of competing vegetable oils will thus be around 2.35-2.4 to 1.

IMPORTS OF NEW ZEALAND BUTTER INTO THE UNITED KINGDOM IN 1983

The Council discussed a proposal for a Regulation determining the quantity of New Zealand butter which the United Kingdom is authorized to import during 1983 and reviewing the import levy for New Zealand butter.

Following this discussion the Council agreed to look at the matter again at the meeting on 18-19 October 1982 in order to come to a decision.

ADJUSTMENT OF THE "ACQUIS COMMUNAUTAIRE" FOR MEDITERRANEAN PRODUCTS
(FRUIT AND VEGETABLES - OLIVE OIL)

As it had undertaken at its meeting on 18 May 1982, the Council continued discussing the problems arising over the adjustment of the "acquis communautaire" for Mediterranean products and in particular fruit and vegetables and olive oil.

Taking as a basis the reports submitted by the Special Committee on Agriculture, the Council went over the various ideas and alternatives under discussion in the Committee.

Following its discussions the Council asked the Special Committee on Agriculture to press ahead with work on this whole matter in the light of the broad lines of approach emerging from this meeting and to report back at its next meeting.

EXCHANGE RATES TO BE APPLIED IN AGRICULTURE

The Council agreed to defer discussion of this until the meeting on 18 and 19 October 1982.

GUIDELINES TO BE FOLLOWED FOR THE NEGOTIATION WITH CERTAIN THIRD COUNTRIES OF FRAMEWORK AGREEMENTS RELATING TO THE MULTIANNUAL SUPPLY OF AGRICULTURAL PRODUCTS

The Council took note of a report from the Special Committee on Agriculture on progress regarding a Recommendation for a Decision on the guidelines to be followed for the negotiation with certain third countries of framework agreements relating to the multiannual supply of agricultural products.

Following its discussions the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue, on the basis of further information to be supplied by the Commission with its study of the various points raised by the Recommendation so that there could be a further examination of the overall problems at a forthcoming meeting.

MISCELLANEOUS STATEMENTS

The Council heard statements on the following points:

- damage caused to forests by atmospheric pollution
(German delegation)
- the situation on the milk market and the measures to be taken
in regard to:
 - = the sale of low-priced butter for the internal market
(Christmas butter)
 - = the sale of low-priced skimmed-milk powder intended for
animals other than calves
(German delegation)
- the conversion rate for the co-responsibility levy on milk
(German delegation)
- preventive distillation of Charente wine
(French delegation)
- imports of poultry into the United Kingdom
(French delegation)
- Newcastle disease
(United Kingdom delegation)
- imports of sheepmeat into France
(United Kingdom delegation)
- French national aid
(United Kingdom delegation).

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1724/80 adopting general rules concerning special measures for soya beans harvested in 1980.

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision under the Treaties, concerning fishery activities in waters under the sovereignty or jurisdiction of Member States, taken on a temporary basis pending the adoption of permanent Community measures.

Note BIO + PE STRASBOURG

Bruxelles, le 17 septembre 1982

Note BIO(82)383 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE DES 20 et 21 SEPTEMBRE 1982
(M. Vasey)

Le Conseil traitera les questions suivantes :

1. Acquis communautaire

Le Conseil s'est engage a prendre une decision sur la modification de l'acquis communautaire dans les secteurs des fruits et legumes et de l'huile d'olive en vue des negociations d'adhesion avec l'Espagne. (Une decision a ete prise en juillet au sujet des changements a apporter dans les secteurs du vin et des agrumes). Aucun des deux dossiers en suspens n'est mur pour une decision a ce Conseil.

En ce qui concerne l'huile d'olive, mis a part l'examen du fonctionnement du regime des aides notamment a la production, M. Dalsager souhaite que le Conseil concentre son attention sur les trois idees-clefs avancees par la Commission pour resoudre les problemes poses par l'adhesion espagnole, a savoir la fixation d'un rapport de prix 2 a 1 entre l'huile d'olive et les huiles vegetales concurrentes, l'imposition d'une taxe non-discriminatoire sur les huiles vegetales et la possibilite de prolonger le maintien du regime actuel d'importation en Espagne.

En ce qui concerne les fruits et legumes, la discussion portera essentiellement sur les aides au demarrage des organisations de producteurs, sur l'extention facultative de certaines disciplines aux producteurs non membres de ces organisations et sur le renforcement des mecanismes d'intervention sur le marche.

2. Ajustement des taux verts

Le Conseil examinera la proposition de la Commission de devaluer les taux verts de 6,3 % pour la France et de 4,4 % pour la Belgique afin d'eliminer les MCM's negatifs actuels qui sont respectivement de 5,3 et 3,1. Les nouveaux taux seront appliques, pour chaque produit, au debut de la campagne suivant la decision du Conseil, a commencer par la viande porcine au 1er novembre (voir BIO COM (82)377).

3. Beurre neo-zelandais

Dans le cadre de l'arrangement triennal actuel, le Conseil est appele a fixer, avant le premier octobre, la quantite de beurre que le Royaume-Uni sera autorise a importer en provenance de la Nouvelle Zelande. Compte tenu non seulement des quantites fixees pour 1981 et 1982, respectivement 94.000 et 92.000 tonnes, mais aussi de la diminution de la consommation au Royaume-Uni, la Commission a propose de fixer la quantite a 89.000 tonnes. D'autre part, le prelevement applicable serait porte de 77,52 ECU/100 kg a 84,30 ECU/100 kg, soit 25% du prix d'intervention. Les problemes de fond concernant l'execution du marche de beurre dans la Communaute et l'avenir des importations de beurre neo-zelandais seront examines l'annee prochaine.

DIS - La Presidence a propose, a titre de compromis, de reduire la quantite a 87.000 tonnes quitte a reduire le prelevement de facon a compenser la perte de recettes par la Nouvelle-Zelande - FIN DIS.

4. Huile d'olive

Le Conseil a déjà fixé le prix indicatif à la production ainsi que l'aide à la production pour la campagne 1982/83 dans le cadre du paquet prix. Il doit fixer avant le 1er octobre le prix représentatif du marché pour les huiles concurrentes qui sert à déterminer l'aide à la consommation, ainsi que le prix de seuil.

La Commission a proposé que le prix représentatif du marché en 1982/83 soit fixé à 153,2 ECU/100 kg, soit une augmentation de 8,2 ECU (+ 5,6%), et que l'aide à la consommation soit fixée à 82,97 ECU/100 kg, soit une augmentation de 15,2 ECU (+22%). En faisant ces propositions, la Commission a estimé que le prix des huiles concurrentes en Italie augmentera de 11%, et que le rapport de prix à établir entre ces huiles et l'huile d'olive devrait être de 2,3 à 1. Certaines délégations contestent ces deux hypothèses, avec pour conséquence d'envisager une augmentation moins importante de l'aide à la consommation.

5. Contrats à long terme

La Commission tâchera de convaincre les différentes délégations que le moment est venu de prendre une décision sur ce dossier qui a fait l'objet d'une proposition remontant à juillet 1981 (voir P-51). Certaines questions relatives à la mise en œuvre pratique de tels contrats devront encore être clarifiées au niveau des experts

6. Points divers

La Commission fera des déclarations au sujet des aides françaises (conférence annuelle 1981) et l'interdiction des importations d'œufs et de volailles au Royaume-Uni (exécution de l'arrêt de la Cour dans l'affaire de Newcastle disease).

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR 11H30////



Bruxelles, le 21 septembre 1982.

Note BIO (82) 383 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Le Conseil s'est reuni a 15 heures sous la presidence du nouveau ministre danois de l'agriculture, M. Koefoed, et pour la premiere fois depuis 13 ans sans M. Ertl a la tete de la delegation allemande.

Le Conseil a traite les points suivants :

1. Adaptation des taux verts

Dossier renvoye sans discussion a la session d'octobre.

2. Importation de beurre neo-zelandais au RU en 1983

Le Conseil n'etait pas en mesure de prendre une decision a ce sujet. La delegation francaise a lie une decision a l'evolution globale du marche du beurre et plus particulierement a la reprise des exportations du beurre vers l'URSS, les irlandais souhaitent reduire la part neo-zelandaise du marche britannique, et les italiens ont evoque un probleme bilateral (vente des agneaux neo-zelandais sur le marche italien).

M. Dalsager au nom de la Commission a rappele que le Conseil s'est engage a prendre, avant le 1er octobre 1982, une decision sur la seule question de la quantite de beurre que le RU sera autorise a importer de la Nouvelle Zelande en 1983 dans le cadre de l'arrangement actuel. C'est l'annee prochaine que le Conseil devra reexaminer l'avenir des relations avec la Nouvelle Zelande. Il a rappele egalement que la cooperation etablie avec la Nouvelle Zelande sur le marche mondial profite directement a la Communaute sous forme d'economies budgetaires, et qu'une reduction des importations de beurre en provenance de la Nouvelle Zelande aurait pour effet d'augmenter les exportations de ce pays sur le marche mondial.

3. Points divers

NEWCASTLE DISEASE.

M. Dalsager a regrette vivement que les contacts entre les autorites britanniques et la Commission n'avaient pas permis d'aboutir a une solution permettant la reprise effective des importations d'oeufs et de volaille, conformement a l'arret de la Cour du 15 juillet. En reponse a Mme Cresson qui demandait une action en refere aupres de la Cour, il a repondu qu'une reunion aura lieu cette semaine encore entre experts veterinaires en vue de parvenir a une solution au probleme des mesures nationales a prendre pour proteger le cheptel britannique contre l'infection apres la reouverture des frontieres.

M. Walker a fait valoir la bonne volonté des autorités britanniques dans la recherche d'une solution.

Je vous rappelle que M. Dalsager avait envoyé une lettre au gouvernement britannique début septembre, l'enjoignant à lever les restrictions à l'importation d'œufs et de volaille avant le 20 septembre, et lui indiquant les mesures de contrôle que la Commission estime acceptables. Le gouvernement britannique a répondu le 16 septembre en faisant des contre-propositions qui reprennent toutefois plusieurs suggestions de la Commission et en proposant de nouvelles consultations. Dès qu'une solution serait trouvée, l'interdiction d'importation serait levée, conformément à l'arrêt de la Cour.

VIANDE OVINE

M. Dalsager s'est engagé à examiner si les contrôles effectués ces derniers temps par les autorités françaises sur les importations de viande ovine en provenance du RU, étaient compatibles avec la réglementation communautaire. M. Walker considère que ces contrôles seraient liés aux mesures britanniques relatives aux dindes et Mme Cresson qu'il s'agit de contrôler la présence éventuelle des hormones artificielles.

AIDES NATIONALES FRANÇAISES

M. Dalsager a fait le point des aides octroyées par les autorités françaises à la suite de la Conférence annuelle agricole 1981.

- Le plus grand nombre des aides en cause a pu être accepté, soit au titre de l'article 92(3), soit au titre des directives socio-structurelles.

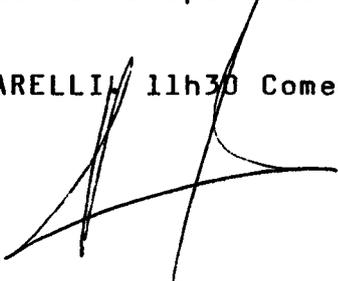
- En ce qui concerne l'allocation de solidarité aux agriculteurs les plus défavorisés, forme de soutien aux revenus, et qui est financée par le Crédit Agricole, la Commission a ouvert une procédure d'infraction au titre de l'article 169 (mesure d'effet équivalent à une aide d'État) (voir BIOCUM 377).

- L'octroi de primes aux bovins dans le cadre des contrats d'élevage, a fait l'objet d'une décision négative au titre de l'article 93, les primes en question n'étant compatibles ni avec l'article 92, ni avec l'organisation des marchés dans ce secteur.

- En ce qui concerne un dernier groupe d'information pour lesquelles la Commission n'a toujours pas reçu les informations nécessaires, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure d'infraction pour non-respect de l'obligation de notification.

Amitiés,

Manuel SANTARELLI 11h30 Comeur///



Bruxelles, le 21 septembre 1982
Note BIO(82)383(suite 2 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte Parole

CONSEIL AGRICOLE

4. Acquis communautaires

a) Fruits et legumes

Si la delegation francaise continue a reclamer une revision importante du reglement fruits et legumes sur la base des propositions de la Commission, comme prealable a l adhesion de l Espagne, et la delegation italienne, principale interessee, la plupart des autres delegations semblent assez reservees a l egard de ces propositions. Ceci est particulierement vrai en ce qui concerne les mesures destinees a renforcer les organisations de producteurs. Les delegations francaise, italienne et grecque sont toutes favorables au renforcement de la preference communautaire, mais ceci souleve des reserves du cote des autres delegations, qui font valoir que les importations en provenance de pays tiers, apres l adhesion du Portugal et de l Espagne, n auront pratiquement plus d importance pour le fonctionnement des marches communautaires.

M. Dalsager a plaide pour les propositions de la Commission, notamment en ce qui concerne la possibilite d etendre certaines disciplines aux producteurs non-membres des organisations des producteurs, l intervention en cas d effondrement des prix sur les marches de gros et la prise en consideration des prix communautaires pour le calcul des prix d entree, ce qui pourrait faciliter la determination des mesures transitoires a prevoir pour les deux pays candidats.

Le CSA a ete charge de reprendre l examen du dossier en vue de permettre au Conseil de trancher a sa session d octobre.

b) Huile d olive

La discussion a revele l existence, au sein du Conseil, de deux approches distinctes:

- les delegations allemande, britannique et neerlandaise considerent que les propositions de la Commission (fixation d un rapport de prix de 2:1 entre l huile d olive et les huiles concurrentes, l imposition eventuelle d une taxe sur les huiles vegetales, etc.) constituent une approche partielle qui ne repond pas aux problemes fondamentaux qui se posent dans le secteur de l huile d olive, c-a-d. la maitrise de la production et le controle du fonctionnement du regime d aide. La delegation britannique a propose de reemplacer l aide a la production actuelle par une aide forfaitaire aux producteurs non liee a la production. Cette proposition est favorablement accueillie par la delegation allemande, qui insiste pour l application du principe de la coresponsabilite a ce secteur. De leur cote, les neerlandais proposent la suppression du regime d aide a la production, quitte a adapter les prix d intervention en consequence.

- Les delegations principalement interessees, a savoir l'italienne et la grecque, ne peuvent accepter cette approche. Tout en insistant pour que la Communaute trouve les ressources financieres necessaires pour garantir les revenus des producteurs, ces delegations ont reclame surtout une revision du regime d'importation liberal applique aux huiles vegetales concurrentes, qui serait incompatible avec le principe de la preference communautaire. De son cote, la delegation française est intervenue pour reclamer l'instauration d'une taxe sur les huiles vegetales, et cela des l'adhesion de l'Espagne.

M. Dalsager a fait valoir que les problemes qui existent dans le secteur de l'huile d'olive concernant notamment le controle de l'aide a la production, ne constituent pas des problemes fondamentaux. Il a donne l'assurance que la Commission examine les moyens d'ameliorer le fonctionnement du regime d'aide sans mettre en question le principe, et cela d'ici la prochaine fixation des prix. En attendant, il faut reconnaitre que meme avec un regime d'aide ameliore, l'adhesion de l'Espagne posera des problemes reels auxquels il faudra trouver des solutions, selon les orientations mises en avant par la Commission (voir BIO(82)383).

5. Huile d'olive: aide a la consommation

Le Conseil a fixe le prix representatif de marche pour 1982/83 a 159,5 ECU/100 kg et l'aide a la consommation a 76,67 ECU/100 kg, soit une augmentation de 13% par rapport a l'aide actuelle. Cette solution, qui implique un rapport de prix de 2,4:1 entre l'huile d'olive et les huiles vegetales concurrentes, constitue un compromis entre le rapport de 2,3:1 souhaite par les pays producteurs, et un rapport de 2,5:1 qui avait la preference de certains autres pays. La delegation italienne a mis en garde le Conseil contre le risque que l'elargissement du rapport de prix n'entraîne un accroissement des achats d'intervention; si ces craintes s'averaient justifiees, le rapport de prix devrait etre revu l'annee prochaine.

6. Contrats a long terme

La tour de table a confirme que si la delegation française appuie a fond l'approche de la Commission, les autres delegations ont soit des objections de principe (allemande et britannique notamment), soit des reserves sur le fonctionnement et les avantages et inconvenients eventuels des contrats a long terme tels qu'envisages par la Commission.

M. Dalsager a fait un plaidoyer pour de tels contrats, element essentiel de la politique d'exportation active dont la Communaute a besoin pour assurer l'ecoulement de ses excedents suite a l'expansion de la production au cours des dernieres annees. Selon lui, ce serait une erreur pour la Communaute de se priver d'un instrument qui est largement exploite par les pays exportateurs concurrents.

7. Points divers

- Pollution atmospherique

La delegation allemande a demande que la Commission examine le probleme des consequences de la pollution atmospherique (acide sulfurique) pour les forets communautaire.

- Produits laitiers

La delegation allemande, appuyee par plusieurs autres delegations, a demande a la Commission d examiner les possibilites d augmenter les debouches sur le marche interne de la Communaute pour le beurre (p.ex. beurre de Noel) et le lait ecreme en poudre, ceci afin d eviter la formation de stocks excessifs. M. Dalsager a reconnu que l augmentation de la production du beurre dans la Communaute de 6 a 7% par rapport a l an dernier pourra poser des problemes au niveau des stocks. Ceux-ci s elevent actuellement a 340.000 tonnes (stocks prives) et a plus de 50.000 tonnes (stocks d inter-vention). M. Dalsager a indique que la Commission est sceptique sur le "cost effectiveness" de l aide au beurre concentre, ainsi que du "beurre de Noel" pour assurer l ecoulement des stocks. Elle estime que les Etats membres pourraient faire davantage recours a la subvention generale a la consommation et au beurre social. Bien que la Commission n ait formule aucune proposition dans ce sens, M. Dalsager a aussi invite les Etats membres a reflechir sur l opportunite de reprendre les exportations de beurre vers l Union Sovietique, etant donne que l exportation coute en general moins cher que l ecoulement des stocks sur le marche interne (voir discussion sur le beurre neo-zelandais).

- Vins de Charente

La delegation francaise a demande que les producteurs de vins de Charentes excedentaires, soumis en vertu du nouveau reglement a une distillation obligatoire a 50% du prix d orientation puissent beneficier de la distillation preventive a 70% du prix d orientation. La delegation italienne a immediatement demande une derogation analogue pour les vins issus de raisins de table. Le CSA a ete charge d examiner les implications de ces deux demandes.

Amities,
Martin Vasey COMEUR (17h)



